

Aide au développement de logements pour les saisonniers du tourisme

REGION SUD

Présentation du dispositif

Cette aide vise à favoriser le développement de solutions d'accueil des travailleurs saisonniers sur les territoires touristiques.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles des employeurs privés et / ou publics fédérés au sein de projets collectifs faisant l'objet d'accords de partenariat ou donnant lieu à la création de sociétés communes dédiées (de type SCIC par exemple).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de construction ou de réhabilitation de logements.

Il est également ouvert à des formes d'habitat innovantes (habitats modulaires notamment) ou à l'aménagement d'espaces d'accueils offrant des services de qualité aux saisonniers.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles les projets individuels portés par un unique employeur dans le but de loger ses propres salariés saisonniers. Ces projets peuvent potentiellement être soutenus via l'aide régionale à la modernisation des hébergements touristiques.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide se compose d'un :

- un soutien financier

